



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Résine Pro srl
selon GB/T 16483 et GB/T 17519

Nom du produit: partie liquide du moule b

Date du premier numéro : 08.08.2019
Date d'émission: 18.02.2020

Numéro de FDS : 1980030401

Date d'impression: 19.02.2020

Résine Pro srl encourage et s'attend à ce que vous lisiez et compreniez l'intégralité de la (M)SDS, car il y a des informations importantes tout au long du document. Nous nous attendons à ce que vous suiviez les précautions identifiées dans ce document, à moins que vos conditions d'utilisation ne nécessitent d'autres méthodes ou actions appropriées.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : partie liquide du moule B (durcisseur)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées : Agents de vulcanisation

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Résine Pro srl

Via XXV Aprile zi snc, 19021 Arcole (SP)

Numéro d'information client : +390187955108

Poster:

info@resinpro.it

NUMÉRO D'URGENCE

Contact d'urgence 24 heures sur 24 : Centro Antiveleni Napoli - 0039 081 5453333

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Apparence	liquide visqueux
Couleur	vert
Odeur	léger
Ce produit n'est pas dangereux selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH).	

Classification SGH

Ce produit n'est pas dangereux selon le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage (SGH).



Éléments d'étiquetage SGH

déclarations

La prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

Stockage

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Risques physiques et chimiques

Non classé sur la base des informations disponibles.

Dangers pour la santé

Non classé sur la base des informations disponibles.

Dangers environnementaux

Non classé sur la base des informations disponibles.

Autres dangers

Peut générer de l'hydrogène gazeux inflammable. Éviter le contact avec l'eau, les alcools, les matières acides, basiques ou oxydantes.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	CASRN	Concentration
Oxyde de chrome (Cr2O3)	1308-38-9	4%
Huile de silicone vinylique	26710-23-6	96%

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Protection des secouristes :

Les secouristes doivent faire attention à leur autoprotection et utiliser les vêtements de protection recommandés (gants résistants aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). En cas de risque d'exposition, reportez-vous à la section 8 pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Déplacez la personne à l'air frais et restez à l'aise pour respirer ; consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

Lentilles de contact: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact après les 1-2 premières minutes et continuez à rincer pendant plusieurs minutes supplémentaires. Si des effets se produisent, consultez un



médecin, de préférence un ophtalmologiste. Une installation de lavage oculaire d'urgence appropriée doit être disponible dans l'espace de travail.

Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Hormis les informations trouvées sous Description des premiers secours (ci-dessus) et Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), tous les symptômes et effets supplémentaires importants sont décrits dans la Section 11 : Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Notes au médecin : Pas d'antidote spécifique. Le traitement de l'exposition doit viser le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : Produit chimique sec.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Oxydes de silicium. Oxydes de carbone. Formaldéhyde.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : L'application de mousse libérera des quantités importantes de de l'hydrogène gazeux qui peut être piégé sous la couverture de mousse.. L'exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.. Le feu brûle plus vigoureusement que prévu..

Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux circonstances locales et à l'environnement environnant. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants non ouverts. Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Celui-ci ne doit pas être rejeté dans les égouts. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Ne pas laisser le moyen d'extinction entrer en contact avec le contenu du conteneur. La plupart des moyens d'extinction d'incendie provoquent un dégagement d'hydrogène et, une fois le feu éteint, peuvent s'accumuler dans des zones mal ventilées ou confinées et provoquer un incendie instantané ou une explosion en cas d'allumage. Retirez les conteneurs non endommagés de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Evacuer la zone.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.. Utiliser un équipement de protection individuelle..



6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Supprimer toute source d'incendie potentiel. Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation sécuritaire et les recommandations concernant l'équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales: Les rejets dans l'environnement doivent être évités. Empêcher d'autres fuites ou déversements si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une large zone (par exemple par confinement ou barrières d'huile). Conserver et éliminer l'eau de lavage contaminée. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Imprégnez-vous d'un matériau absorbant inerte. Nettoyer les matériaux restants du déversement avec un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux rejets et à l'élimination de ce matériau, ainsi qu'aux matériaux et articles utilisés dans le nettoyage des rejets. Vous devrez déterminer quelles réglementations sont applicables. Pour les déversements importants, prévoir une digue ou un autre confinement approprié pour empêcher la propagation du matériau. Si le matériau endigué peut être pompé, stockez le matériau récupéré dans un conteneur approprié. Les matériaux en contact avec l'eau, l'humidité, les acides ou les bases ont le potentiel de générer de l'hydrogène gazeux. Le matériau récupéré doit être conservé dans un récipient ventilé. Les sections 13 et 15 de cette FDS fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales. Éliminer de manière appropriée les matériaux absorbants ou nettoyants saturés, car un échauffement spontané peut se produire. Le matériau récupéré doit être stocké dans un conteneur ventilé. L'événement doit empêcher la pénétration d'eau car une réaction supplémentaire avec les matériaux déversés peut se produire, ce qui pourrait entraîner une surpression du conteneur.

Voir rubriques : 7, 8, 11, 12 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards. Ne pas avaler. Ne pas se mettre dans les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Tenir à l'écart de l'eau. Protéger de l'humidité. Prendre soin d'éviter les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Voir Mesures techniques dans la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Conditions d'un stockage sûr : Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver dans le contenant d'origine. Stocker conformément aux réglementations nationales particulières. Le produit peut dégager des quantités infimes d'hydrogène gazeux inflammable qui peut s'accumuler. Ventiler adéquatement pour maintenir les vapeurs bien en deçà des limites d'inflammabilité et des directives d'exposition. Ne pas reconditionner. Les événements du conteneur obstrués peuvent augmenter l'accumulation de pression. Conserver dans un récipient fermé.

Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts.

Matériaux inappropriés pour les contenants : Ne pas stocker ou utiliser des contenants à l'exception de l'emballage d'origine du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont énumérées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, aucune valeur n'est applicable.

Composant	Régulation	Type d'annonce	Valeur
-----------	------------	----------------	--------



Oxyde de chrome (Cr2O3)	ACGIH	TWA inhalable fraction	0,003 mg/m3 , chrome
Informations complémentaires : URT irr : Irritation des voies respiratoires supérieures ; peau irr : Irritation de la peau ; A4 : Non classifiable comme cancérigène pour l'homme ; varie : varie			

Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie : Utiliser une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux dans l'air en dessous des limites d'exposition ou des directives. S'il n'y a pas d'exigences ou de directives applicables en matière de limites d'exposition, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Utilisez des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Utiliser des gants chimiquement résistants à ce matériau. Des exemples de matériaux de barrière de gants préférés comprennent : Caoutchouc butyle. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Alcool polyvinyle ("PVA"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. Des exemples de matériaux de barrière de gants acceptables comprennent : Le caoutchouc naturel ("latex"). **AVIS :** La sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation sur un lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter : Autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants,

Autre protection : Utiliser des vêtements de protection chimiquement résistants à ce matériau. La sélection d'articles spécifiques tels qu'un écran facial, des bottes, un tablier ou une combinaison intégrale dépendra de la tâche.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il existe un potentiel de dépassement des limites d'exposition ou des directives. S'il n'y a pas de limite d'exposition applicable exigences ou directives, portez une protection respiratoire lorsque des effets indésirables, tels qu'une irritation ou une gêne respiratoires ont été ressentis, ou lorsque cela est indiqué par votre processus d'évaluation des risques. Pour la plupart des conditions, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en cas d'inconfort, utilisez un respirateur à épuration d'air approuvé.

Les types de respirateurs purificateurs d'air suivants devraient être efficaces : Cartouche contre les vapeurs organiques.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

État physique	liquide visqueux
Couleur	vert
Odeur	léger
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	Pas de données disponibles
Point/plage de fusion	Pas de données disponibles
Point de congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition (760 mmHg)	> 35 °C
Point d'éclair	Coupe fermée Pensky-Martens 148,8 °C



Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Pas de données disponibles
Inflamabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Inflamabilité (liquides)	N'est pas applicable
Limite inférieure d'explosivité	Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosivité	Pas de données disponibles
La pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative (air = 1)	Pas de données disponibles
Densité relative (eau = 1)	1.03
Solubilité dans l'eau	Pas de données disponibles
Coefficient de partage : noctanol/eau	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	700 cSt à 25 °C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. Pas de données disponibles
Masse moléculaire	données disponibles
La taille des particules	N'est pas applicable

REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Non classé comme un danger de réactivité.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Peut réagir avec des agents oxydants forts. Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 180 °C (356 °F) en présence d'air, des traces de formaldéhyde peuvent être libérées. Une ventilation adéquate est requise. Le produit peut dégager de l'hydrogène gazeux inflammable au contact de l'eau, des alcools, des matériaux acides ou basiques, de nombreux métaux ou composés métalliques et peut former des mélanges explosifs dans l'air. Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité

Matières incompatibles : Agents oxydants

Produits de décomposition dangereux:

Les produits de décomposition peuvent inclure, sans s'y limiter : Formaldéhyde.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des informations toxicologiques apparaissent dans cette section lorsque de telles données sont disponibles.



Voies d'exposition

Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Ingestion.

Toxicité aiguë (représente des expositions à court terme avec des effets immédiats - aucun effet chronique/retardé connu, sauf indication contraire)

Toxicité orale aiguë

Faible toxicité en cas d'ingestion. De petites quantités avalées accidentellement à la suite d'opérations de manutention normales ne sont pas susceptibles de causer des blessures ; cependant, avaler de plus grandes quantités peut causer des blessures.

Basé sur des tests de produits :

DL50, rat, mâle et femelle, > 2 000 mg/kg OCDE ligne directrice 423 Aucun décès n'est survenu à cette concentration.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

DL50, rat, mâle, > 15 000 mg/kg OCDE ligne directrice 401

Toxicité cutanée aiguë

Il est peu probable qu'un contact prolongé avec la peau entraîne l'absorption de quantités nocives.

Comme produit : La DL50 dermique n'a pas été déterminée.

D'après les informations relatives au(x)
composant(s): DL50, > 2 000 mg/kg Estimation.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

La DL50 cutanée n'a pas été déterminée.

Toxicité aiguë par inhalation

À température ambiante, l'exposition à la vapeur est minime en raison de la faible volatilité ; une exposition unique n'est pas susceptible d'être dangereuse.

Comme produit : La CL50 n'a pas été déterminée.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Aucun effet nocif n'est prévu en cas d'exposition unique à la poussière. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 heures, poussières/brouillard, > 5.41 mg/l OCDE ligne directrice 403

Corrosion/irritation cutanée

Basé sur des tests de produits :

Un contact bref est essentiellement non irritant pour la peau.

Informations pour les composants :



Oxyde de chrome (Cr2O3)

Un contact bref est essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Basé sur des tests de produits :

Peut provoquer une irritation modérée des yeux. Une lésion cornéenne est peu probable.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Essentiellement non irritant pour les yeux. Une lésion cornéenne est peu probable.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée :

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors de tests sur des cobayes.

Pour la sensibilisation respiratoire :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors de tests sur des cobayes.

Pour la sensibilisation respiratoire :

Aucune donnée pertinente trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition unique)

L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

L'évaluation des données disponibles suggère que ce matériau n'est pas un toxique STOT-SE.

Danger d'aspiration

D'après les propriétés physiques, il est peu probable qu'il y ait un risque d'aspiration

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

D'après les propriétés physiques, il est peu probable qu'il y ait un risque d'aspiration

Toxicité chronique (représente des expositions à plus long terme avec des doses répétées entraînant des effets chroniques/retardés - aucun effet immédiat connu, sauf indication contraire)

Toxicité systémique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée pertinente trouvée.

Informations pour les composants :



Oxyde de chrome (Cr2O3)

D'après les données animales, l'inhalation de concentrations élevées de poussière peut provoquer une inflammation dans le poulmon.

Cancérogénicité

Aucune donnée pertinente trouvée.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

N'a pas causé de cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Aucune donnée pertinente trouvée.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Pour le(s) produit(s) similaire(s) : N'a pas causé de malformations congénitales ni aucun autre effet foetal chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée pertinente trouvée.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Dans les études animales, n'a pas interféré avec la fertilité.

Mutagénicité

Contient un ou plusieurs composants négatifs dans les études de toxicité génétique in vitro. Contient des composants qui se sont révélés négatifs dans les études de toxicité génétique animale.

Informations pour les composants :

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Pour le(s) produit(s) similaire(s) : Les études de toxicité génétique in vitro étaient principalement négatives.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Des informations écotoxicologiques apparaissent dans cette section lorsque de telles données sont disponibles.

Écotoxicité

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Toxicité aiguë pour les poissons

Ne devrait pas être toxique de manière aiguë pour les organismes aquatiques.

LC50, Danio rerio (poisson zèbre), essai statique, 96 heures, > 10 000 mg/l, ISO 7346/1

Toxicité aiguë pour les algues/plantes aquatiques



CE50, Desmodemus subspicatus (algues vertes), 72 heures, > 848,6 mg/l, OCDE ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries

CE50, 3 heures, > 10 000 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Danio rerio (poisson zèbre), 30 j, 1 000 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Pas de toxicité à la limite de solubilité

NOEC, Daphnia magna (Puce d'eau), 21 j, > 0.02 mg/l

Persistence et dégradabilité

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Biodégradabilité : La biodégradation n'est pas applicable.

Potentiel bioaccumulatif

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Bioaccumulation : Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage : n-octanol/eau (log Pow) : 2,97 Estimation.

Facteur de bioconcentration (FBC): 39 Poissons Estimé.

Mobilité dans le sol

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Le potentiel de mobilité dans le sol est élevé (Koc entre 50 et 150).

Coefficient de partage (Koc) : 80 Estimation.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Autres effets indésirables

Oxyde de chrome (Cr2O3)

Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : NE PAS JETER DANS LES ÉGOUTS, SUR LE SOL OU DANS AUCUN PLAN D'EAU. Toutes les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques/provinciales et locales. Le règlement peut varier dans différents endroits. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du producteur de déchets. EN TANT QUE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS AUCUN CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE GESTION OU LES PROCESSUS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE MATÉRIEL. LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES ICI SE RAPPORTENT UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QUE EXPÉDIÉ DANS SON ÉTAT PRÉVU COMME DÉCRIT DANS LA SECTION DE LA FS : Informations sur la composition. POUR



PRODUIT NON UTILISÉ ET NON CONTAMINÉ, les options préférées incluent l'envoi à un autorisé, autorisé : Incinérateur ou autre dispositif de destruction thermique. Pour plus d'informations, reportez-vous à : Informations sur la manipulation et le stockage, MSDS Section 7 Stability & Reactivity Information, MSDS Section 10 Informations réglementaires, MSDS Section 15

Méthodes de traitement et d'élimination des emballages usagés : Les conteneurs vides doivent être recyclés ou autrement éliminés par une installation de gestion des déchets agréée. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables relèvent de la seule responsabilité du producteur de déchets. Ne pas réutiliser les contenants à quelque fin que ce soit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification pour le transport ROUTIER et Ferroviaire :

Non réglementé pour le transport

Classification pour le transport maritime (IMO-IMDG) :

Non réglementé pour le transport

**Transport en vrac
conformément à l'annexe I ou
II de MARPOL 73/78 et au
recueil IBC ou IGC**

Consultez les règlements de l'OMI avant de transporter du vrac maritime

Classification pour le transport AÉRIEN (IATA/OACI) :

Non réglementé pour le transport

Plus d'informations :

LES COLIS VENTILÉS SONT INTERDITS POUR LE TRANSPORT AÉRIEN.

Ces informations ne sont pas destinées à transmettre toutes les exigences/informations réglementaires ou opérationnelles spécifiques relatives à ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le volume du conteneur et peuvent être influencées par les variations régionales ou nationales des réglementations. Des informations supplémentaires sur le système de transport peuvent être obtenues auprès d'un représentant autorisé des ventes ou du service client. Il est de la responsabilité de l'organisation de transport de suivre toutes les lois, réglementations et règles applicables relatives au transport du matériel.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les lois, réglementations et normes suivantes contiennent les prescriptions relatives aux produits chimiques en termes d'utilisation, de stockage, de transport, de chargement et de déchargement, de classification et de symbole, etc. en toute sécurité. Dispositions sur l'administration environnementale des nouvelles substances chimiques.

Le règlement sur l'utilisation sûre des produits chimiques sur le site de travail

Loi sur la prévention et le contrôle de la pollution de l'environnement causée par les déchets solides.



Limites d'exposition professionnelle aux agents dangereux dans l'atelier Agents chimiques dangereux (GBZ 2.1).

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)(IECSC)

Tous les composants intentionnels sont répertoriés dans l'inventaire, sont exemptés ou sont certifiés par le fournisseur.

16. AUTRES INFORMATIONS

Révision

Numéro d'identification : 4107118 / A160 / Date d'émission : 18.02.2020 / Version : 3.1

Les révisions les plus récentes sont signalées par les doubles barres en gras dans la marge de gauche tout au long de ce document.

Date du premier numéro : 08.07.2015

Légende

ACGIH	ETATS-UNIS. Valeurs limites de seuil ACGIH (TLV) 8
TWA	heures, moyenne pondérée dans le temps

Texte intégral des autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques ; ANTT - Agence Nationale des Transports Terrestres du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'essai des matériaux ; pc - poids corporel ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation ; Liste intérieure des substances de la LIS (Canada); ECx - Concentration associée à une réponse de x % ; ELx Taux de chargement associé à une réponse de x % ; EmS - Calendrier d'urgence ; ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x % ; Guide d'intervention d'urgence du GRE ; SGH - Système Général Harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice demi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; OMI - Organisation Maritime Internationale; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; CL50 - Concentration létale à 50 % d'une population d'essai ; DL50 - Dose létale à 50 % d'une population d'essai (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; nos - Non spécifié ailleurs ; Nch - Norme chilienne ; NO(A)EC - Concentration sans effet (dangereux) observé ; NO(A)EL - niveau d'effet sans effet (néгатif) observé ; NOELR - Taux de charge sans effet observable ; NOM - Norme mexicaine officielle ; NTP - Programme national de toxicologie ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques ; (Q)SAR - Relation (quantitative) Structure/Activité ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques ; SADT - Température de décomposition auto-accelérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taïwan ; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis); ONU - Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses ; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable ;

Source d'information et références

Cette FDS est préparée par les services de réglementation des produits et les groupes de communication des risques à partir d'informations fournies par des références internes au sein de notre société.



Résine Pro srl

exhorte chaque client ou destinataire de cette (M)SDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette (M)SDS et tout danger associé au produit.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi et considérées comme exactes à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée. Les exigences réglementaires sont sujettes à changement et peuvent différer d'un endroit à l'autre. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à toutes les lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, il appartient à l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'informations telles que les (M)FDS spécifiques au fabricant, nous ne sommes pas et ne pouvons pas être responsables des (M)SDS obtenues auprès de toute autre source que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une (M)SDS d'une autre source ou si vous n'êtes pas sûr que la (M)SDS dont vous disposez est à jour, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente. CN